

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE DE FICHERMONT 3 • 1380 LASNE • TEL. 02/ 633 30 24

MARS - AVRIL - MAI 1994 • N° 17 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Céroux - 1380 Lasne

VERS L'EPURATION DE NOS EAUX ?

De grands travaux sont en cours dans la commune. L'IBW mène à bien son plan de pose des collecteurs de la Lasne et du Smohain. Par la carte ci-dessous on pourra voir en gros traits noirs continus les tronçons de collecteurs posés à ce jour de Renipont à la rue de la Gendarmerie pour la Lasne et de la Lasne à la Marache pour le Smohain. Nous indiquons par de gros traits noirs discontinus les travaux qui seront prochainement entamés pour atteindre d'une part l'étang de Maransart en suivant la vallée de la Lasne et pour le Smohain l'itinéraire qui permettra d'arriver au bas de la rue de Fichermont, à la Marache.

Le plan permet enfin de voir les égouts existants (en petits pointillés) ainsi que les déversoirs d'orages (entourés d'un cercle). Cela ne signifie pas que tous les habitants des rues concernées seront immédiatement reliés à ces égouts et que leurs eaux aboutiront dans le collecteur mais que, sauf certaines exceptions tenant à leur emplacement, ils pourront déposer à la commune une demande de raccordement. Celui-ci se fera à leurs frais.

Voilà enfin un pas important vers l'assainissement de nos cours d'eau.

Il reste bien sûr beaucoup à faire sur le plan de l'égouttage avant que l'ensemble de nos eaux usées se déverse dans les collecteurs mais un pas important a été franchi.

Une partie du nord de la commune possède

de un réseau d'égouts reliés au collecteur de la Mazerine et du Coulant d'eau. D'autre part, à Plancenoit, sera construite bientôt une petite station d'épuration autonome.

Nous avons demandé lors des diverses
(Suite page 3)

Carrière Troisième NOUVEAUX REBONDISSEMENTS

Le Ministre Lutgen vient d'ôter à la Sté De Kock Wavre son autorisation d'exploiter une décharge de déchets de classe 3 au lieu dit "Carrière Troisième". Bonne chose, assurément, car cette autorisation délivrée naguère par la Députation Permanente de la Province de Brabant, n'imposait à cette société que des contraintes d'exploitation nettement insuffisantes pour protéger efficacement l'environnement, particulièrement fragile, de l'ancienne sablonnière.

L'affaire est cependant loin d'être définitivement réglée.

CONSEIL D'ETAT ?

Pour commencer, il est loisible à la Société De Kock Wavre d'essayer, en Conseil d'Etat, d'obtenir l'annulation de l'Arrêté

(Suite page 6)

LE MOT DU PRESIDENT

QUI DEFEND L'ENVIRONNEMENT ?

Quelle n'a pas été notre surprise de lire dans le numéro de décembre de LA VIE A LASNE, le bulletin officiel de la commune de Lasne, le compte-rendu du conseil communal du 21 septembre 1993 commençant par ces mots :

"Alors que les défenseurs de l'environnement individuels ou en groupe ne préconisent comme solutions aux problèmes écologiques que des réponses négatives en demandant aux autorités compétentes par tous les moyens à leur disposition de refuser toutes les évolutions sans suggérer des solutions de rechange, etc..."

Nous devons constater :

1. Que rien de semblable n'a été dit à ce conseil communal.

2. Que ceux qui ont suivi, même distraitement, notre travail ces dernières années, ceux qui lisent, même distraitement, les textes que nous publions régulièrement dans notre bulletin, peuvent témoigner de notre souci constant, non seulement de défendre notre environnement, mais, parallèlement à nos critiques, de proposer toujours des aménagements, des solutions alternatives qui tiennent compte des nécessités économiques, d'une vue réaliste de la situation et, avant tout, de l'intérêt général.

Que ce soit lors de l'affaire Manhattan où l'on voulait implanter une sous-station électrique au sein même d'un quartier habité, tout au long du développement et des rebondissements de l'affaire de la carrière Troisième, du classement du Smohain ou de l'installation d'une station d'épuration à Plancenoit, nous avons toujours pris une position claire mais aussi préconisé le dialogue, l'adoption de solutions de bon sens. Nous l'avons fait malgré les reproches de quelques-uns, qui auraient voulu que nous menions une offensive pure et dure, sans nuances, en toutes circonstances, sans nous préoccuper des alternatives.

Il est d'autant plus navrant que des comptes-rendus comme celui repris plus haut puissent voir le jour dans un organe officiel.

Yves DELAIN

AGENDA

MARS

JEUDI 3

20 h Réunion du groupe Sentiers au Centre sportif et culturel de Maransart.

SAMEDI 12

DERNIERE JOURNEE DE GESTION de la réserve du Ru Milhoux avant l'époque de nidification. Rendez-vous: 9 h 30 le long de la réserve.

SAMEDI 19 et DIMANCHE 20

A l'occasion de la FETE DU PRINTEMPS à la Marache : visite d'un beau jardin, rencontre d'artisans au travail et 2 promenades, chaque jour départ à 10 h du n° 5 du chemin de Plancenoit.

Guides : M. Henrion et Mme Françoise Tobie (guide nature nouvellement promue).

Rens.: Centre Culturel du Brabant Wallon : 010/ 61 57 77.

JEUDI 31

20 h Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

AVRIL

JEUDI 7

20 h Réunion du groupe SENTIERS au Centre sportif et culturel de Maransart. Une activité SENTIERS y sera décidée pour le samedi ou le dimanche.

SAMEDI 16

Visite d'un jardin biologique fait au compost vivant des Templiers, au Parc Josaphat de Schaerbeek - 411, Bd Lambermont. Départ 9 h 30 du parking de l'ancienne gare d'Aywiers-Maransart ou rendez-vous sur place.

JEUDI 28

20 h Réunion mensuelle de LASNE NATURE Centre sportif et culturel de Maransart.

SAMEDI 30 et DIMANCHE 1er MAI aux JARDINS D'AYWIERS

- LASNE NATURE vous accueillera à son stand.
- Erik SEVERIN vous y parlera les après-midis des techniques de compost biologique (théories d'Armand HELL).
- Samedi 15 h : Conférence de Jelena de Belder, co-fondatrice de l'Arboretum de Kalmthout (réservations au 02/ 633 20 21)
- Françoise et Denys Boucher signeront leur livre " Les beaux fruits d'autrefois".

MAI

DIMANCHE 1er

(voir ci-dessus, samedi 30 et dimanche 1er)

JEUDI 5

20 h Réunion du groupe SENTIERS au Centre sportif et culturel de Maransart. Une activité SENTIERS y sera décidée pour le samedi ou le dimanche.

(Suite en page 3)

LA POMME DE TERRE BIOLOGIQUE EN BELGIQUE

D'après le rapport du GRLAB du 18.11.93 à Louvain-la-Neuve, établi par M. Etienne Persijn.

Aujourd'hui, dans la plupart des pays d'Europe, une forte pression existe de la part du public et des autorités pour une réduction des pesticides et des nitrates. D'autre part, de plus en plus de producteurs pensent qu'une façon de maintenir la rentabilité de leurs cultures ne passe pas nécessairement par une augmentation du rendement mais par la réduction des coûts de productions, notamment en limitant l'apport d'engrais chimiques et la fréquence des traitements. Il y a donc une concordance entre ces deux courants : respect de l'environnement et préservation de la qualité pour le consommateur d'une part, réduction des coûts de production pour le fermier, d'autre part. C'est ici que la pomme de terre biologique a sa place à prendre à côté des grandes productions de caractère plus industriel.

STRUCTURE DU MARCHÉ

Dans les années 70, avec les débuts de l'agriculture biologique, le marché s'est d'abord construit en circuits courts, producteur-consommateur.

Le marché des magasins de régime se développant en fin des années 70, deux intermédiaires vinrent s'ajouter, le grossiste et le magasin.

Plus récemment (au début des années 90), la production a continué à croître plus rapidement que les débouchés de vente directe et des magasins de régime. De nouveaux débouchés ont été recherchés vers la transformation (chips) et les grandes surfaces.

En 1988, une enquête du Ministère de l'Agriculture nous apprend que : 80% des entreprises bio sont concernées par la vente directe au consommateur, 42%

pour le gros et la transformation, 33% en accord avec les associations coopératives, 33% avec les magasins.

ANALYSE DU PRODUIT

1. Variétés

- Les variétés Désirée, Eba, Spartan, Gloria sont cultivées pour leur résistance aux maladies.
- Les magasins d'alimentation naturelle donnent leur préférence aux "Nicola" et "Charlotte" pour leur fermeté à la cuisson et leur qualité gustative. Il y a un bon débit en "Désirée" et en "Bintje".
- Les grandes surfaces prennent "Nicola" et "Charlotte".

2. Qualité

À part les qualités nutritionnelles, l'aspect extérieur a une grande importance : le tri, les blessures, les trous dus aux parasites et aux machines, les traces de pourriture

3. Prix

Il est intéressant de constater que le coût total pour un ha de "Charlotte" en Bio (bon pour la vente) comprenant la location des terres, le prix des plants, la fertilisation, l'entreprise et tous les travaux de l'agriculteur s'élèverait à 142.250 F/ha. Si nous nous basons sur un rendement de 20 à 25.000 kg/ha, cela représenterait un coût de production de plus ou moins 7 F/kg. La pomme de terre de consommation biotriée est payée entre 8 et 12 F/kg dans le commerce de gros.

Pour les primeurs, cela peut monter jusqu'à 35 F/kg. Le prix peut varier en fonction des saisons.

Les rendements peuvent différer d'une variété à l'autre.

Moyenne 1990-91-92

(source: GAB Gembloux, essais à Thieulain)

Variété	Couleur	Rdt brut	% déchet
<u>Rdt net</u>			
Bintje	blanche	25.359	17.0
21.048			
Charlotte	blanche	22.930	19.9
18.367			
Nicola	blanche	29.705	22.0
23.170			
Désirée	rouge	27.516	11.7
24.297			

4. Distribution

Vente aux magasins d'alimentation naturelle:
Vente aux grandes surfaces :
filets de 2.5 - 5 - 20 - 25 kg / caisses de 10 - 20 kg

- Exigence de qualité élevée : pas de blessures ni de malformations, peau de bonne qualité, bon calibre.
- conservation : le local doit être à l'abri du gel et devrait pouvoir être chauffé.
- infrastructure : machine à trier efficace, qui permettent de charger un camion avec des palettes de 1000 kg.

(Suite page 3)



LETTRE DU CHEF INDIEN SEATTLE (suite)

Nous avons commencé dans notre numéro précédent la publication d'une lettre adressée en 1854 par le Chef Indien Seattle au Grand Chef Blanc à Washington (A.Lincoln, président des Etats-Unis) qui lui avait proposé d'acheter une large zone de territoire indien et promis une réserve pour le peuple indien.

Voici la suite de cette lettre considérée par beaucoup comme "la plus belle et la plus profonde déclaration jamais faite sur l'environnement".

Les rivières sont nos frères, elles étanchent notre soif.

Les rivières portent nos canoës, elles nourrissent nos enfants.

Si nous vous vendons notre terre, vous devez vous rappeler et enseigner à vos enfants, que les rivières sont nos frères et les vôtres, et vous devez désormais montrer pour les rivières la tendresse que vous monteriez pour un frère.

Nous savons que l'homme blanc ne comprend pas nos moeurs.

Une parcelle de terre ressemble pour lui à la suivante, car c'est un étranger qui arrive dans la nuit et prend à la terre ce dont il a besoin.

La terre n'est pas son frère, mais son ennemi et, lorsqu'il l'a conquise, il va plus loin.

Il abandonne la tombe de ses aïeux et cela ne le tracasse pas.

La tombe de ses aïeux et le patrimoine de ses enfants tombent dans l'oubli.

Il traite sa mère, la terre, et son frère, le ciel, comme des choses à acheter, piller, vendre comme les moutons ou les perles brillantes.

Son appétit dévorera la terre et ne laissera derrière lui qu'un désert.

Je ne sais pas. Nos moeurs sont différentes des vôtres.

La vue de vos villes fait mal aux yeux de l'homme rouge.

Mais peut-être est-ce parce que l'homme rouge est un sauvage et ne comprend pas.

Il n'y a pas d'endroit paisible dans les villes de l'homme blanc.

Pas d'endroit pour entendre les feuilles se dérouler au printemps.

Mais peut-être est-ce parce que je suis un sauvage et ne comprends pas.

Le vacarme semble seulement insulter les oreilles.

Et quel intérêt y a-t-il à vivre si l'homme ne peut entendre le cri solitaire de l'engoulevent ou les palabres des grenouilles autour d'un étang la nuit?

Je suis un homme rouge et ne comprends pas.

(à suivre)

(Suite de la page précédente)

5. Perspectives

Si les surfaces emblavées en pommes de terre bio augmentent, les ventes doivent donc suivre.
 Pour les produits frais bio, par rapport aux produits conventionnels:
 80% des consommateurs sont prêts à payer 10% de supplément.
 35% jusqu'à 20 % de supplément.
 La qualité est un argument de vente important à l'avenir.
 La disponibilité du produit est un grave problème par manque de points de vente.
 Argument de vente n° 1 : la SANTE.
 La raison donnée pour ne pas acheter est le manque d'information concernant le produit bio.

CONCLUSIONS

Il y a toutes les raisons de croire que le marché de la pomme de terre biologique va se développer.
 Pour la vente en grandes surfaces, le nombre de points de vente va croissant et la disponibilité du produit est améliorée, à condition de maintenir une qualité parfaite et des prix raisonnables.
 Les magasins de produits naturels et les marchés publics se développent par les choix de variétés différentes, les petits conditionnements, la présentation soignée, la qualité gustative et le bel aspect.
 Une campagne générale d'information soutenue par l'ensemble du secteur conforterait davantage le consommateur.
 Pour le producteur, les prix doivent rester suffisants vu le prix élevé de la culture, l'importance des investissements, les risques de maladie.
 La surface consacrée à la pomme de terre biologique peut donc progresser afin de satisfaire l'augmentation des ventes et maintenir des prix plutôt stables aussi bien en amont qu'en aval de la filière.

Erik SEVERIN

GRIAB- Groupement de Recherche et d'Information en Agriculture Biologique.- Secr. : rue St-Médard 4 , 1370 JODOIGNE Tel. : 010/81 40 50.

AGENDA

MAI (Suite)

SAMEDI 14

Visite des jardins MASSART (ULB)
 1850 ch. de Wavre, 1160 Bruxelles
 Rendez-vous à l'entrée à 14 h 30 ou à 13 h 45 au parking de l'ancienne gare de Maransart-Aywiers. Possibilité de co-voiturage. Tel.: 633 15 87 - PAF : 50 F.

JEUDI 26

20 h Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

Le 5 juin à Bruxelles:

41e JOURNEE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE sur le thème "NATURE et VILLE" détails dans notre numéro de juin.

A L'ECOLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Intercommunale des Œuvres Sociales du Brabant Wallon, en collaboration avec le service des Eco Conseillers du Brabant Wallon a décidé d'organiser des cours sur l'Environnement. Cours gratuits, accessibles à tous, à partir de l'âge de 14 ans, ils couvrent une série de sujets importants : les déchets, les pollutions, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'énergie et l'eau. Ces cours se donnent le mercredi à 20 h au Centre Sportif de Lasne.

Nous devrions plutôt écrire "se donnaient", car ils seront terminés au moment où paraîtront ces lignes.

N'ayant pas été avertis de cette initiative en temps voulu, nous n'avons pu publier cette information dans notre numéro de décembre et, qui plus est, nous avons été informés de la tenue des cours le 14 décembre, soit la veille du premier !

Voilà encore une initiative heureuse, nécessaire, qui ne connaît pas le succès qu'elle mérite parce que L'INFORMATION N'A PAS CIRCULE A TEMPS. Pourquoi gaspiller ainsi les énergies, déplacer des professeurs et des hommes de terrain pour quelques auditeurs (attentifs et intéressés) alors qu'ils auraient pu être bien plus nombreux et répercuter dans leurs milieux quantités d'informations de première importance ?

Notre association a pris l'initiative d'informer spécialement les fermiers concernant

les cours sur l'agriculture et l'aménagement du territoire. Les participants ont été deux fois plus nombreux à partir de ce moment...

Nous donnerons dans notre numéro de juin un compte rendu de l'ensemble des communications. D.G.

BULLETINS NON DISTRIBUES

Il arrive que lors d'une rencontre, d'un appel téléphonique, des habitants de Lasne nous signalent qu'ils n'ont pas trouvé notre bulletin dans leur boîte aux lettres.

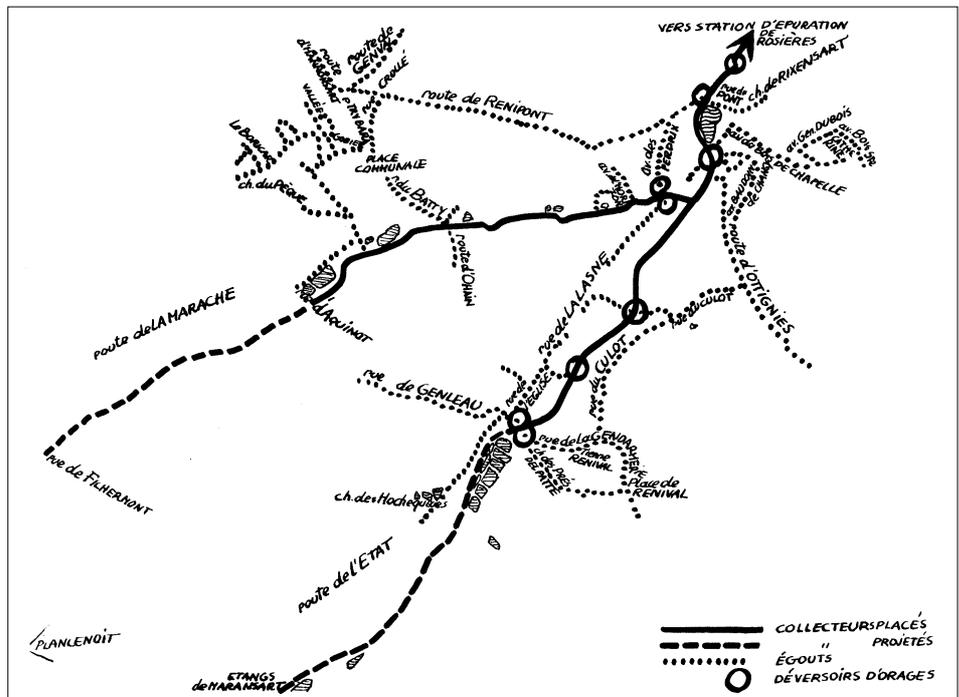
Nous nous en excusons et leur faisons alors parvenir un numéro par porteur ou par courrier.

Il arrive qu'un distributeur " passe " une maison, qu'un autre ne trouve pas une boîte bien cachée, recule devant un chien " peu gentil"... mais aussi, parfois, que le bulletin distribué...a été emporté par un autre membre de la famille ou enfoui sous des kilos de publicités...

Nous vous demandons, si vous connaissez une maison non servie, si pour le 15 mars, juin, septembre ou décembre vous n'avez pas reçu le bulletin qui paraît au début de ces mois, de nous le signaler afin que nous puissions réparer cette erreur et l'éviter à l'avenir.

Pardon et merci de votre aide.

VERS L'EPURATION DE NOS EAUX ?



(Suite de la première page)

enquêtez sur cette station d'épuration et sur la pose des collecteurs, que ces travaux soient faits avec le plus grand respect de la nature. Le contrat de rivière en cours doit y veiller. Nous savons que ces travaux vont générer de gros bouleversements et exiger l'éventration de zones particulièrement importantes du point de vue paysager, zones qui font la beauté de notre région. Il ne faudrait pas que pour

assainir les rivières... on saccage notre village. Donc, OUI, deux fois plutôt qu'une, à tous ces travaux, mais avec un respect et un souci constant de la préservation de la flore, des plantations et la remise en état des lieux traversés. S'il en est ainsi, les blessures infligées auront disparu dans quelques années, la nature aura repris ses droits, nos rivières seront à nouveau accueillantes aux poissons et non plus des égouts à ciel ouvert. Un rêve ?

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que nous aborderions aujourd'hui la problématique de LA CHASSE. Voici une première série d'articles, d'avis et une étude sur ce sujet brûlant. Peut-être est-ce l'ébauche d'un dialogue difficile, parfois douloureux, jamais exempt de passion.

Nous souhaitons qu'il débouche sur une meilleure compréhension mutuelle des thèses en présence.

LA CHASSE ETES-VOUS POUR OU CONTRE ?

Le dialogue qui s'engage périodiquement et depuis longtemps est-il susceptible d'aboutir, ou bien nourrit-il les débats de salon ou de bistrot que l'on entame lorsque tous les sujets de conversation ont été épuisés ?

On s'y agresse, on s'y passionne de manière superficielle, mais il apparaît très vite que ces joutes oratoires recèlent un malaise profond chez les interlocuteurs sérieux. Il faudra bien qu'un jour, entre gens raisonnables, une conclusion s'impose.

Souhaitons qu'il soit proche...

Chacun porte en lui ses raisons d'aimer ou de rejeter la chasse. Cependant, une raison objective apparaît à tous : c'est que la faune, en principe et en général, est un bien qui nous est commun.

Qu'est-ce donc qui fonde le droit de quelques milliers de chasseurs de la détruire ou de la massacrer parfois pour en tirer profit et, le plus souvent, plaisir, ... ?

La chasse produit souvent et justifie parfois un comportement violent et agressif aussi bien chez les chasseurs que chez ses adversaires. Personne ne peut imaginer cependant que les premiers soient des brutes sanguinaires, pas plus que les seconds des névropathes attardés.

Le droit de chasse apparaît en effet de plus en plus dérisoire. Il demeure avant tout un privilège réservé, l'expression tout illusoire d'une promotion sociale, un jeu tragique de vie et de mort, une image perpétuée du dominant et du dominé.

Il apparaît que chasser, c'est tout bêtement accepter de tuer, c'est-à-dire, d'enlever volontairement la vie à des êtres vivants dont on n'ignore plus aujourd'hui les sensibilités diverses. C'est aussi accepter de vider allègrement nos bois et nos forêts de leur petite faune (insectes et oiseaux) et d'une partie de leur flore.

Et tout cela...pour un plaisir personnel, pour tuer le temps, ce compagnon parfois gênant de nos jours, pour l'étonnement de quelques amis, de quelques gens d'affaires, qui se transforment volontiers en prédateurs inconscients.

Toutes les déclarations des chasseurs tendant à expliquer qu'ils contribuent à l'équilibre de la faune ne sont plus crédibles aujourd'hui. C'est un alibi ridicule qui ne peut donner bonne conscience qu'à des inconscients. Des milliers d'exemples prouvent que c'est une rupture qu'ils provoquent et la disparition de milliers d'espèces d'animaux n'est pas étrangère aux conséquences de la chasse.

Pour ouvrir un débat honnête sur ce sujet brûlant, il faudrait dire quelle place a réellement tenu la chasse dans notre évolution biologique, historique (ainsi, par exemple, est-il faux d'affirmer pour la justifier, que l'homme a toujours chassé, d'évoquer des nécessités diverses ?)

Il faut savoir aussi quelle place elle occupe actuellement dans l'économie (proche de 0), au plan écologique, envisager par ailleurs ce qui pourrait se produire le jour béni (et lointain) où les chasseurs échangeaient leurs fusils contre un appareil photographique ou un enregistreur de son. Débat sur le fond, sur la forme et les conditions de la chasse, témoin à la fois du respect ou de l'appartenance nécessaire de l'homme à cette nature aussi bien généreuse que marâtre.

Un exemple de perversion de la chasse-plaisir se rencontre souvent dans nos régions fortement amputées de leur faune et de leur flore : l'élevage de centaines de faisans (dans des conditions douteuses) qui seront lâchés à l'ouverture de la chasse devant les fusils des chasseurs à l'affût.

C'est un véritable carnage pour ces pauvres bêtes apprivoisées par quelques mois d'engraissement, dont certaines, blessées, viennent trouver refuge dans nos jardins ou sur nos routes, pour y mourir de mort lente. Quel plaisir ! Quel gâchis ! Peut-on encore tolérer pareil détournement ?

Léon HONHON

"Les couches émotionnelles profondes de notre personne n'enregistrent pas que le geste d'appuyer sur la gachette fait éclater les entrailles d'un être vivant (...).

Aucun homme normal n'irait à la chasse aux lapins, pour son plaisir, s'il devait tuer le gibier avec ses dents et ses ongles et atteignant ainsi à la réalisation émotionnelle de ce qu'il fait en réalité."

Konrad LORENZ

Je n'ai pas l'intention de faire le procès du chasseur, mais plutôt d'avoir une approche des problèmes d'environnement et de nuisance.

Si les chasseurs se disent "écologues" qu'ils montrent par leurs actes. Abandonner des cartouches vides dans les champs ne donne pas une image positive de la chasse. Mais, il y a un deuxième mal, plus insidieux parce qu'il ne s'observe pas à court terme comme le nucléaire, c'est la pollution par les sels de plomb. Tout le monde connaît le saturnisme qui est un empoisonnement par le plomb. C'est identiquement la même chose pour les animaux (batraciens, canards, poules d'eau, mammifères aquatiques).

Quand on sait que la chasse se fait chaque année sur les mêmes terrains, on peut s'imaginer les quantités de plomb abandonné.

Alors ne dites plus jamais la chasse = res-

LA CH

pect de l'environnement !

A vos arcs et flèches, messieurs les chasseurs écologues !

Alain CHARLIER

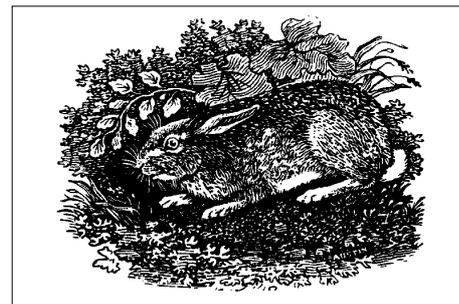


..."La chasse, activité négative, va donc lentement mais inexorablement continuer à régresser pour faire place, de plus en plus, à des activités positives (observation de la nature, promenades et randonnées, sport en plein air, etc...)

Il y aura un jour d'autres rapports entre l'homme et l'animal que le fusil, le piège ou le poison.

Mais il ne faut pas attendre passivement cette heureuse échéance. Le terrorisme intellectuel du lobby de la chasse, les dommages considérables causés par les chasseurs sur les plans écologique, économique et moral sont tels qu'il faut, dès maintenant, sérieusement, limiter l'exercice de la chasse".

(D'après la revue "Que répondre aux chasseurs ?". Rassemblement des opposants à la chasse dont le président est le professeur Th. Monod de l'Institut des Sciences).



..."La chasse n'est donc acceptable à nos yeux que si elle s'inscrit dans une logique collective de protection et de revalorisation des biotopes. Elle doit contribuer à rééquilibrer les populations animales d'un écosystème par le tir d'espèces en surnombre d'une part et par la protection des habitats d'autre part.

Enfin l'acceptabilité de la chasse dépend aussi des règles éthiques qu'elle fixe. Tout doit être mis en oeuvre pour diminuer la cruauté de la mise à mort et la souffrance de l'animal.

Sur ces bases, il redevient possible de parler avec les chasseurs. L'absence de dialogue ne mène à rien".

(Environnement, octobre 93.)

CHASSE

rations de repeuplement, la construction "d'escaliers" permettant aux animaux de sortir de l'eau, la fabrication et l'entretien des réflecteurs pour éloigner le gibier des routes, etc...

LA CHASSE AU SERVICE DE LA NATURE

Le titre de cet article est un souhait et heureusement, de plus en plus une réalité. Premièrement, la chasse est mal aimée parce que mal connue. Dans notre société coupée de ses racines rurales, on comprend mal la mise à mort d'un animal sauvage. Pourtant la chasse est indispensable à la bonne gestion de la nature.

LE CHASSEUR

GESTIONNAIRE DE LA NATURE...

La nature est un bien très précieux. Dans notre environnement devenu extrêmement fragile, il est impératif que la nature soit gérée par des personnes compétentes. Le chasseur en fait partie (du moins le vrai chasseur!).

La nature n'est pas un dû pour lui mais un devoir.

Une chasse bien tenue est un lieu où les biotopes sont diversifiés et respectés et où l'équilibre entre les espèces est régulé. Le chasseur est gestionnaire de son territoire toute l'année.

Il nourrit le gibier pendant les grands froids, il plante des bandes boisées, il respecte les haies et les talus, il sème des bandes-abris où le gibier pourra se nourrir et se cacher, il surveille les nichées, il empêche le braconnage, il évite que des chiens laissés en liberté par négligence ne tuent de jeunes chevreuils ou ne déciment les couvées.

...CONSERVATEUR DES BIOTOPES

Les chasseurs ont toujours maintenu les paysages traditionnels, ils ont sauvé les haies bocagères, les zones humides, les étangs parce qu'ils savaient que sans un maintien de biotopes diversifiés, il n'y aurait plus de gibier.

Le Zwin, une des premières réserves naturelles, a été créée par un chasseur. Les chasseurs sont prêts à faire de gros efforts en argent et en temps pour gérer la nature et ce que nous faisons pour la réserve du Ru Milhoux depuis deux ans, les chasseurs le font depuis longtemps pour leurs territoires.

Dans une brochure publiée par le Royal St Hubert Club de Belgique, les chasseurs réclament la protection totale de presque toutes les espèces (à peine 20 espèces chassables sur plus de 400 oiseaux et mammifères que comporte la faune belge), l'ouverture limitée dans le temps, des plans de tir, des plans de chasse, la multiplication des réserves, la lutte contre le braconnage, la réglementation de l'élevage et des lâchers de gibier, les examens de chasse, l'aménagement des habitats, les cultures à gibier, la prise en charge de tous les dégâts aux récoltes, l'effouragement hivernal, les opé-

...REGULATEUR DU GIBIER

Normalement, il élimine les animaux en surnombre, trop âgés ou malades. Mais bien souvent une chasse "industrielle" s'est substituée à la chasse traditionnelle. Certains chasseurs devant les coûts et l'effort que représente une bonne gestion de leurs territoires de chasse et devant la rarefaction de leur gibier, ont produit du gibier d'élevage, (surtout des faisans et, en Ardenne, des sangliers).

Ce qui est grave, c'est que cela se fait au détriment de la nature. Il est naturellement plus facile de lâcher de grandes quantités de faisans que d'aménager un territoire de chasse et de reconstituer des biotopes où un gibier sauvage peut se multiplier. La chasse d'élevage à outrance est actuellement le problème important de la chasse. Heureusement une nouvelle législation se met en place où les lâchers massifs de faisans juste avant les jours de battues seront interdits



Il est faux de prétendre que les chasseurs font diminuer et disparaître des espèces d'animaux. Les chasseurs gèrent les populations de gibier.

Un exemple : le grand gibier n'a jamais été aussi abondant en Belgique.

Pour le printemps 1993, l'estimation tourne autour de 52.000 ongulés soit +ou - 8.000 cerfs et biches, 32.000 chevreuils, 12.000 sangliers, 400 mouflons, 200 daims. Alors qu'en 1924 on en dénombrait moins de 15.000 et, en 1850, moins de 5.000.

Ce grand nombre de gibier fait des dégâts considérables aux cultures et aux plantations forestières. Les forestiers réclament une meilleure régulation.

...UN DES MAILLONS PARMIS LES GESTIONNAIRES DE LA NATURE

Les chasseurs sont de plus en plus conscients qu'ils ne sont plus les seuls gestionnaires de la nature.

Si, depuis longtemps, ils cohabitent vaillamment avec les agriculteurs et les forestiers, ils doivent tenir compte d'une nouvelle forme d'utilisateurs de la nature : les promeneurs, les naturalistes, les amateurs de champignons, les cavaliers, les photo-

graphes, les poètes, les intellectuels, les écologistes, les botanistes, les cyclistes, les sportifs, etc...

Et trop souvent, ces nouveaux utilisateurs sont peu respectueux de la nature qu'ils réclament comme un dû.

Tous ces utilisateurs de la nature devront, de plus en plus, se concerter pour la gérer. Les chasseurs en sont un maillon indispensable; car, pour la grosse majorité d'entre eux, ils la connaissent très bien.

En effet, chaque nouveau chasseur doit passer un examen de chasse théorique qui est assez exigeant.

En 1993, le pourcentage de réussite à cet examen s'élevait à 54 %.

Mais les chasseurs sont surtout, de par leur activité, des praticiens de la nature. Ils en connaissent très bien les mécanismes. La chasse n'est pas une activité contre-nature mais pour la nature.

LA CHASSE : UN SPORT ?

Non, la chasse n'est pas un sport. Elle ne nécessite pas un réel effort physique et la proie animale n'est pas un article de sport. La chasse est une façon de comprendre et de vivre avec la nature.

La plupart du temps, ce qui rebute les gens dans l'acte de la chasse, c'est la mise à mort de l'animal. Ceci est particulièrement vrai dans notre société qui tend à masquer la mort. Le plus difficile à faire comprendre aux non-chasseurs est que la mort de l'animal est naturelle et indispensable à la continuation de la vie. Cela fait partie des lois de la nature. La vie recrée sans cesse ce que, sans cesse, elle mène à sa destruction et cela depuis toujours et pour toujours.

La mort d'un animal vivant dans la nature, n'est-elle pas préférable à la mort d'un animal élevé et castré pendant toute son existence ?

ET POUR FINIR

Mon souhait est que les chasseurs deviennent de plus en plus des gestionnaires responsables.

Il faut au plus vite mettre fin aux chasses "industrielles" qui nuisent à l'esprit de la chasse.

Pour cela, les vrais chasseurs doivent se tourner vers les autres acteurs de la gestion de la nature.

Le grand public doit être éduqué à la nature et aux problèmes que pose sa conservation.

Par la découverte des mécanismes délicats des équilibres naturels, la population acquerra un comportement responsable dans la gestion de la nature.

Car le jour où il n'y aura plus de chasseurs, il n'y aura plus de gibier.

Yves LIMAUGE

Pour écrire cet article j'ai principalement consulté:
La chasse en wallonie - Gestion d'un écosystème
Direction générale des Réserves Naturelles et de l'Environnement. Division de la nature et des forêts, avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes/Namur
Tel 081/32 56 11.
La chasse. Bien plus que tirer
Royal St Hubert Club de Belgique,
place Jean Jacobs 1, 1000 Bruxelles
Tel. 02/511 89 75.

Les samedi 10 et dimanche 11 septembre 1994, les journées du Patrimoine en région wallonne seront consacrées au patrimoine industriel antérieur à 1940. Ceci nous a donné l'idée de nous consacrer cette année à la recherche d'anciens métiers de chez nous.

Nos gouvernants n'ont jamais manqué d'imagination lorsqu'il fallait renflouer les caisses et trouver la "galette" indispensable au fonctionnement des rouages de l'Etat. Ce fait se vérifie une fois de plus aujourd'hui ! La loi du 11 février 1816, relative aux moyens de faire face aux dépenses publiques de la même année, sanctionnée par "Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand Duc de Luxembourg, etc, etc, etc.", instaure le "droit de patente" à charge de tous ceux qui exerçaient un commerce, une profession, une industrie, un métier. Quelques-uns en étaient exemptés, tels les ecclésiastiques, les laboureurs et cultivateurs (pour certaines parties de leur activité), les sages-femmes, les fileuses de laine et de coton, les tricoteuses et autres fripières. Le montant du droit à acquitter en mains du receveur des contributions variait selon l'importance de la localité (1) et la nature de l'activité exercée. Ainsi, le directeur d'une société de commerce, d'assurance ou de navigation d'Amsterdam était taxé de 275 florins. Le sabotier d'Ohain, de Lasne ou de Maransart était soumis à un droit de 1 florin 8 sols (2). Ces dispositions ont été

La chronique de Françoise Bortels

(Avec la très précieuse collaboration de M. H. Martin).

A LA RECHERCHE DES GENS DE CHEZ NOUS



quelque peu modifiées par une seconde loi datant du 21 mai 1819.

Au cours de l'exercice 1835, trente-cinq citoyens de Lasne-Chapelle-Saint-Lambert tombaient sous l'application de la réglementation sur les patentes. Parmi ceux-ci, dix-neuf cabaretiers ou débitants de genièvre (à Liège on dirait du "pèkèt"): Pierre Dagneau, Nicolas Debroux, Nicolas Sohest, Jean-Joseph Potty, Jean-Joseph Delpierre, Remi Bernard, etc. Autant de noms que l'on rencontre encore assez fréquemment dans la région ! A côté de l'estaminet, le patron tenait aussi généralement boutique. C'est le cas de Jean-Joseph Potty, qui, en plus, était enregistré comme "loueur de brasserie" et "tonnelier". Ce qui permet de penser que l'intéressé prê-

taient contre rétribution ses locaux ou son matériel (cuves, tonneaux, louches,...) aux gens du coin qui venaient y brasser leur bière.

Au chapitre des artisans, on trouve des maréchaux-ferrants, François Mathieu, Charles Rogy (aussi repris parmi les cabaretiers), Jean-Jacques Gabriel et Jacques Thiriaux, le cordonnier Pierre Dewigne, l'ardoisier Séraphin Vandercappel et le charron Jean-Joseph Dessy. Un moulin à grain était exploité par la veuve Josse Deback.

Nous avons laissé pour la fin quelques métiers qui nous semblent plutôt insolites : colporteur de tamis (Pierre Gauthier), boucher colportant sa viande (Jean-Joseph Italie), abatteur de cochons (Jean-Joseph Theys). Sans oublier, mais vous n'allez peut-être pas le croire, l'instituteur Pierre-Dieudonné Berger, qui devait payer, lui aussi, le droit de patente pour pouvoir exercer sa profession !

C'est aussi l'occasion de nous rappeler qu'en cette année 1835 eut lieu l'inauguration de l'une des premières lignes de chemin de fer du continent. Le 5 mai, le train avait mis cinquante minutes pour relier Bruxelles à Malines.

(1) Les communes du Royaume des Pays-Bas (créé en 1815 par le congrès de Vienne après la chute de Napoléon) étaient, en ce qui concerne la législation sur le droit de patente, réparties en 7 rangs. Le premier rang ne comportait qu'une seule localité : Amsterdam.

(2) Les différentes activités professionnelles étaient, d'après leur importance, subdivisées en classes. Les barbiers, les fumeurs de hareng, les colporteurs de cages et de souricières, les couvreurs en chaume, les crieurs publics et bien d'autres petits métiers, étaient réunis, avec les sabotiers, dans la septième et dernière classe.

Carrière Troisième NOUVEAUX REBONDISSEMENTS

(Suite de la page 1)
du Ministre Lutgen, ce qui, si cette annulation devait jamais être obtenue, ouvrirait un nouveau chapitre de la saga "Carrière Troisième". Toutefois, non seulement il ne suffit pas de demander une annulation pour l'obtenir, mais il n'est même pas certain que la société la demandera. Elle préférera peut-être revoir, ou abandonner, son projet initial, que tant de personnes trouvent inacceptable.

Même si cette dernière hypothèse se réalise, l'affaire ne sera pas réglée pour autant.

EXPLOITATION PAR LA COMMUNE ?

La Commune a en effet demandé et obtenu l'agrément du Ministre pour exploiter des décharges de classe 3. On s'oriente vers une solution où la Commune reprendra à son compte le projet de comblement partiel de la carrière. Bien entendu, elle ne sortira pas un projet identique à celui de la Société De Kock, projet qu'elle combat.

Cela ne signifie pas automatiquement que le nouveau projet sera meilleur. Nous allons devoir veiller au grain.

CE QUE NOUS APPROUVONS A 100 %

Ce sont essentiellement deux choses :
- l'intention, manifestée publiquement à plusieurs reprises par notre bourgmestre, de convertir à terme, le site de la carrière Troisième en espace public; ces travaux réclameront un comblement partiel et un aplanissement du fond de la sablière, à soumettre à

des conditions d'exécution des plus sévères;
- l'intention, dont notre bourgmestre nous a fait part à plusieurs reprises également, de ne pas faire exécuter le comblement en régie par la Commune elle-même, mais de le confier à une institution ou à une firme spécialisée, tenue d'observer les clauses d'un cahier des charges établi à l'échelon communal.

CE A QUOI NOUS RESTONS ATTENTIFS

L'approche des élections communales, ne brisera pas, croyons-nous, la belle unanimité avec laquelle toutes les formations politiques locales - sous la pression de l'opinion publique - ont pétitionné pour que le projet De Kock soit refusé. Nous pensons même que le principe de la solution communale ne sera combattue par personne.

Ce qui peut se passer, et ce serait légitime, c'est que des critiques se fassent jour quant à un défaut de diligence éventuelle des autorités communales à donner une suite concrète à leurs intentions affichées. Il est, par exemple, urgent que la Commune désigne un auteur de projet afin de mettre en forme la demande de permis d'exploiter qu'elle devra solliciter ainsi que le cahier des charges qui sera imposé au futur sous-traitant du comblement partiel de la carrière.

Un autre train de critiques pourra devoir concerner le contenu même de ce cahier des charges, au cas où il ne permettrait pas d'écartier efficacement les divers dangers que le projet précédent recelait pour l'environnement. Ces dangers, rappelons les :

- circulation de charroi lourd, non seulement Grand rue du Double Ecot, mais aussi, pour y accéder, au milieu des centres habités de Maransart, Plancenoit, Lasne, Ohain. Un charroi de petit tonnage cause beaucoup moins de nuisances;
- circulation accrue aux abords de l'abbaye d'Aywiers, (site classé) et de la réserve naturelle du Ru Milhoux;
- amenée dans l'ex-carrière de déchets ou de terres n'ayant pas subi au préalable un contrôle intégral de leur innocuité. Le danger de pollution des nappes aquifères, donc aussi des sources, et de destruction des biotopes de la réserve humide justifie que ce contrôle soit constant et drastique;
- assèchement, ou pollution, du Ru Milhoux par la dérivation inconsidérée des eaux de ruissellement provenant de la carrière comblée ou en cours de comblement.

OFFRE DE BONS OFFICES

L'asbl LASNE NATURE est prête à contribuer à la recherche et à la mise en oeuvre de tous moyens qui permettraient à la Commune de réaliser ses intentions touchant la carrière Troisième.

Dans le même esprit, nous demandons ici à nos sympathisants d'avoir l'amabilité de nous communiquer leurs suggestions, remarques, demandes d'éclaircissements, ébauches de solutions et toutes idées pouvant aider à résoudre correctement et au moindre coût possible le problème de la décharge. D'avance, nous les en remercions. Ensemble, nous ferons mieux.

Fernand DEBREYNE
Section URBANISME et AMENAGEMENT du TERRITOIRE

NOS PROMENADES

LASNE NATURE ET L'ART

(samedi 11 décembre 93)

Le ciel était serein. Depuis l'étang tout proche le soleil répercutait sa lumière dans la maison qui en était tout éclairée.

Telle était l'atmosphère lors de notre visite

chez Monsieur et Madame Duchêne-Vanderborcht, artistes peintres à Ohain.

Ils nous ont accueillis avec une chaleur et une gentillesse qui n'ont d'égalé que la qualité de leurs oeuvres : paysages de Lasne que l'on voit évoluer au fil des ans et coins ensoleillés de France ont défilé sous nos yeux émerveillés. Aquarelles, huiles, pastels et encres de Chine rivalisent de couleurs et de beauté.

Quant à l'oeuvre de Madame Vanderborcht, elle participe d'une tout autre technique, secrète et mystérieuse. Ses réalisations principalement animalières sont très vivantes et ses tapisseries témoignent d'une personnalité sensible.

Est-il nécessaire de dire qu'une maison adorable, peuplée d'objets anciens et inattendus, abrite ces trésors ?

Il est étonnant de constater combien certaines promenades qui ne comptent que quelques pas peuvent être riches.

Soyez ici félicités et remerciés, chère Madame, cher Monsieur.

AVEC AVES (samedi 8 janvier 1994)

Bien que très important, le groupe d'ornithologues, débutants et chevronnés d'AVES avait accueilli quelques participants de Lasne Nature.

Suivant un itinéraire connu, aux biotopes variés : étangs, marais, plaine sauvage, réserve du Ru Milhoux (où quelques courageux gestionnaires étaient à l'oeuvre), bois aux essences diversifiées, nous étions à l'affût des oiseaux de saison et pûmes en apercevoir quelques-uns dans leur milieu de vie dont certains non remarqués lors de notre dernière promenade. Un vol de pinsons, un grimpeur, une sittelle torchepot, un chevalier cul-blanc, une buse, un geai des chênes et une mésange huppée qui nous lança gentiment son grelot égayèrent notre périple.

Nous eûmes l'agréable surprise de retrouver Madame Vandervelde, que nous remercions au passage, toujours passionnée par la revalidation de ses protégés. Elle avait soigné pendant quelques semaines une chouette hulotte, un épervier et une buse, qui accidenté, qui tombé dans un conduit de cheminée.

Bien rétablis, ils ont repris le chemin de la liberté sous nos yeux émerveillés.

Merci à Brigitte Chiwy pour ses commentaires intéressants et pleins de vie.

M. M. LECHARLIER

Françoise TOBIE communique

POUR LE RETOUR DES BATRACIENS

Lasne Nature s'associe au groupe "Rainne" (protection des Batraciens) pour aider les batraciens de notre vallée à recommencer leur étrange migration.

En mars, le réchauffement de la température pousse les batraciens à quitter leurs lieux d'hibernation. Les crapauds et tritons s'abritent l'hiver dans des trous, des abris souterrains, tandis que les grenouilles rousses préfèrent la vase de la mare.

Où vont-ils ?

Ils rejoignent à chaque printemps leurs lieux de ponte (aussi celui de leur naissance) et courent mille et un dangers en traversant nos routes. Or, vous savez combien ces animaux, grands consommateurs d'insectes, sont utiles.

Pensez-y, roulez prudemment, surtout aux abords des étangs qui les accueillent.

Parmi d'autres, deux secteurs très fréquentés : le long des étangs, à partir du carrefour des rues de l'abbaye, de la Croix Roland et du Chêne au Corbeau et d'autre part route de la Marache, le long des étangs d'Ohain (de la rue Aquinot à la Roseraie).

Quand la température radoucit fortement, venez nous aider certains soirs à faire passer ces bêtes vers les étangs. Ces actions se situent généralement après le 15 mars, mais dépendent bien sûr des températures nocturnes. Téléphonez-moi au 633.35.03.

AVIS AUX RESPONSABLES DES ECOLES DE LASNE

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Avec l'arrivée du printemps, Lasne Nature offre la possibilité aux écoles de la commune de souscrire à une formation d'éducation à l'environnement. Ce travail est pris en charge par une guide nature qui est prête, à partir de ce mois de mars, à consacrer tous les 15 jours une heure à chaque groupe d'élèves. Indiquez-nous votre intérêt et les jours qui ont votre préférence en téléphonant au 633 35 03.



L'AIDE DE NOS LECTEURS

Des lecteurs ont aimablement répondu à notre appel en nous renvoyant le questionnaire que nous leur propositions.

Certains se sont inscrits pour des tâches bien précises. Nous les en remercions et reprenons contact avec eux afin de voir comment, pratiquement, nous pourrions collaborer. Que ceux qui n'ont pas encore répondu n'hésitent pas à le faire par un prochain courrier. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

PARCS A CONTENEURS ACCESSIBLES AUX LASNOIS

Rappelons que celui de RIXENSART situé entre la rue A. Lannoye et les voies du chemin de fer est ouvert de mars à octobre, du lundi au vendredi de 12 à 18 heures et le samedi, de 10 à 18 heures.

Un nouveau parc vient d'être inauguré à LOUVAIN-LA-NEUVE. Il est installé à l'avenue Lemaître (près de la gare terminus de SNCB). Ouvert aux mêmes heures que celui de Rixensart, il n'est lui aussi accessible qu'aux personnes privées.

Enfin, si le dépôt de la rue de la Closière à Lasne, n'est plus ouvert que le samedi, il sera tout à fait fermé à partir du 1er mai 1994.

Les déchets spéciaux : médicaments périmés, produits polluants etc... peuvent être portés dans les parcs de Rixensart et Louvain-la-Neuve alors que plus aucune collecte de ce genre n'est organisée à Lasne.

RAMASSAGE DES GROSSES PIECES

AVRIL 1994

Le lundi 11 : dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 13 : celles du mercredi. - Vendredi 15 : celles du vendredi. - Mardi 19 : celles du mardi. - Jeudi 21 : celles du jeudi.

JUIN 1994

Le lundi 6 : dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 8 : celles du mercredi. - Vendredi 10 : celles du vendredi. - Mardi 14 : celles du mardi. - Jeudi 16 : celles du jeudi.

PLANTATIONS

Arbres et arbustes ont été plantés en divers endroits de la commune afin de fixer des talus qui avaient tendance à glisser.

En passant dans plusieurs localités de Belgique, et surtout à l'étranger, nous sommes souvent conquis par l'aspect de certaines villes, de certains villages dont les façades des maisons sont abondamment fleuries. Ne devrions-nous pas, nous aussi, multiplier ces bacs de fleurs à nos fenêtres, égayant nos rues et nos chemins ?

COTISATIONS

De nombreux membres ont renouvelé leur cotisation, d'autres se sont fait membres pour la première fois. A tous un grand merci.

Si un certain nombre d'entre-eux versent 500, 1000 F ou davantage la somme de 300F comme cotisation annuelle minimum a été bien accueillie par l'ensemble de nos membres. Parfois des membres nous téléphonent car ils ne savent plus très bien à quelle date ils ont versé leur cotisation.

Si vous laissez passer l'échéance, vous recevrez automatiquement un rappel auquel nous vous demandons de réserver le meilleur accueil.

La cotisation annuelle est de 300 F MINIMUM, à verser au n°: 001-2326233-55 de l'asbl LASNE NATURE 3, rue de Fichermont 1380 LASNE

LA NOUVELLE CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS vient d'être tirée : 200 F pour le modèle noir et blanc, 400 F pour celui colorié à la main + 16 F frais postaux à verser au compte 001-2326233-55 de l'asbl LASNE NATURE, 1380 LASNE.

ARRETE, BUCHERON, N'ABAISSÉ PAS TON BRAS

chantait Ronsard à propos des nymphes de la forêt de Gastine. A Lasne, il n'y a pas de nymphes, mais bien, dans les arbres, de petits passereaux, des nids pour leurs oeufs, des perchoirs pour leurs pattes, des agrès de gymnastique pour les écureuils. Las ! certains propriétaires n'en ont cure : souvent sans permis (les amendes sont si peu dissuasives !), ils procèdent à un massacre en masse, transformant leurs jardins en savanes, se félicitent de n'avoir plus de feuilles mortes à ramasser les prochains automnes et veulent ignorer superbement leur responsabilité dans la dégradation de nos paysages et dans l'appauvrissement de notre avifaune.

Des coups de téléphone angoissés parviennent à notre asbl lors d'agressions caractérisées de particuliers contre l'environnement (un cas malheureux s'est encore produit tout récemment chemin des Vieux-Amis).

Pouvons-nous suggérer à la commune de renforcer les dispositions de son règlement du 26/4/1983 sur la protection des arbres et des espaces verts ?

Trois mesures nous sembleraient utiles :

- certes, accorder les permis d'abattage qu'il est raisonnable d'accorder, mais modérer la rage destructrice de certains demandeurs en discutant avec eux de leurs motifs lors d'une convocation chez Qui-de-Droit ;
- exercer un suivi des permis délivrés, et notamment s'assurer qu'il soit donné suite à l'obligation de replanter certaines espèces ;
- décupler les amendes en cas d'abattage d'arbres opéré clandestinement ou en cas de non-respect des conditions du permis délivré.

Bref, il faut que les gens puissent ne pas craindre de demander le permis quand ils ont de bonnes raisons de vouloir faire abattre certains de leurs arbres, et craindre au contraire de ne pas demander le permis.

F. D.

Chouettes Ramoneuses

Nous recevons de temps à autre des appels téléphoniques de personnes découvrant qu'une chouette est tombée ou a installé son nid dans le conduit de leur cheminée. Nous leur envoyons dans les plus brefs délais un spécialiste qui se charge de récupérer l'imprudente risquant la grillade. Un seul moyen d'éviter pareil accident : installer un treillis au haut de la cheminée.

COURRIERS DES LECTEURS

MAIS, POURQUOI UN GROUPE SENTIERS ?

Voilà la question que les "non initiés" nous ont souvent posée suite à la parution de notre article dans le numéro précédent de L.N.

En effet, à le lire, il suffirait que les réglementations communales et provinciales en la matière soient respectées pour que vivent et continuent à vivre en paix les charmants et nombreux sentiers de Lasne. Pourtant il n'en est rien. A qui la faute ? Un peu à tous.

Aux usagers qui ne respectent pas les alignements et empiètent sur le terrain d'autrui.

Aux propriétaires qui tentent de se réapproprier ces passages publics sous prétexte qu'on ne les utilise plus, ou si peu.

Aux autorités communales souvent débordées ou qui hésitent pour diverses raisons à se montrer fermes face à une infraction.

La lettre de Monsieur Haullet que nous reproduisons ci-après vient pourtant bien à point pour illustrer la volonté très répandue des Lasnois à retrouver et à conserver ce patrimoine naturel merveilleux et assez unique si proche de Bruxelles.

Alors, joignez-vous à nous, cher Monsieur Haullet, vous nous aiderez à protéger les sentiers. La mémoire de vos anciennes promenades nous sera précieuse.

Monique DEKKERS

Responsable du Groupe SENTIERS.

Cher Monsieur,

Hier, après votre départ, je me suis rendu à la pharmacie d'Ohain.

Autrefois, je prenais le chemin de Chaubrière vers le bas, je traversais le chemin du Moulin pour prendre "el Vintraile" et suivre le ruisseau jusqu'au pont de Basse Lasne. Là, traversant la chaussée, je suivais un sentier direct de ce pont ou pontet en bois proche des étangs et je remontais jusqu'à la pharmacie; en moins de 15 minutes, j'étais au centre d'Ohain.

Aujourd'hui, je ne pouvais pas prendre le sentier du ruisseau avant le pont de Basse Lasne, vu son état; je me suis rendu auprès de celui-ci par un autre chemin. Je voulais me rendre compte de la situation des lieux de l'autre côté de ce dernier pont.

Je me trouvai devant une large tranchée d'écoulement et d'une clôture-ronce. Celle-ci continue tout le long du ruisseau jusqu'au pont près des étangs puis remonte le long du sentier qui se dirige vers l'ancienne chapelle en haut de la côte de Lasne.

J'ai passé la clôture, j'ai suivi le tracé de l'ancien sentier qui est disparu mais dont j'ai le souvenir tant je l'ai parcouru jadis. Quoique la marche soit difficile dans le marécage, le trajet m'a demandé exactement 3 minutes.

D'où je conclus que si je disposais des sentiers d'autrefois, je resterais 15 minutes environ pour atteindre le centre d'Ohain.

En voiture on n'irait pas plus vite : ouvrir le garage, sortir la voiture, refermer le garage, le trajet par Le Messenger, même sans obstruction, la recherche d'un parcage, la manoeuvre pour s'y placer, boucler les

portes de la voiture; faites le compte, sans compter le stress possible, les dégâts au moteur qui n'a pas pu chauffer, surtout l'hiver, le temps étant trop court.

Après cela j'ai repris la promenade une deuxième fois entre les deux ponts mais en me rapprochant le plus possible du ruisseau. Sur une largeur de plus d'un et parfois de 3 ou 4 mètres la berge est envahie par une folle végétation nullement profitable au bétail.

D'où je conclus qu'on pourrait organiser là une magnifique promenade avec des bancs, sans léser le fermier: reculer la clôture de 1m50, défricher la berge, la recouvrir de caillasse ou de cendrées (pas de béton) ou de dolomies, celles-ci agréables par leur couleur claire.

Vous vous rendez compte! Promenade sous la feuillée, au chant des oiseaux, le clapotis de l'eau, le pré fleuri, le bétail apportant la vie dans le décor. Personne ne serait préjudicé: les poètes, les artistes, les rêveurs comme moi, y trouveraient des moments de poésie et de rêve.

Si tout est rigide, si tout est calculé au franc et au centime, la vie n'a plus de sens, nous serons des robots, sans yeux, sans coeur et sans âme. Alors, faites taire les oiseaux, supprimez le parfum des fleurs, le chant du grillon, fermez les yeux au soleil levant éclatant dans le matin, aux ors du couchant, aux rêves de la jeunesse, au bonheur des amoureux.

Cher Monsieur, j'ai cru bon de vous signaler cette situation pour que vous la soumettiez à vos collègues et même aux autorités.

G. HAULET, Ohain.

Horizontalement

1. Utile en météo • 2. Torricelli les inventa au mercure. • 3. Vaut 11° 15'. - Celui de sorcière voit pousser des champignons. • 4. Peut naître en montagne. • 5. Elles craillent. • 6. Il vaut mieux ne pas l'avoir en tête (de dr. à g.). - Fou mélangé. • 7. Sert au dessinateur. - Cycliste belge. • 8. Pronom. - Poste de commandement. - Ile en déroute. • 9. De terre ou de mer. • 10. Tels certains chemins.

Verticalement

1. Fruitière du midi. • 2. Suit l'effort (de bas en haut) . - D'un drame de Shakespeare. • 3. Essence dissociée. - Comme certain climat. • 4. Espaces de temps. - Pascal. • 5. Recherchée en été. - Grecque. • 6. Personnel. - Impossible de le couper en quatre. - Le jardinier peut en avoir. • 7. Crabe. - Phase. • 8. Passereau. • 9. Revenue à la vie. - A chacun le sien. • 10. Cubes mélangés. - Points végétatifs sur le rameau.

M. M. LECHARLIER

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 16

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	M	A	N	D	R	A	G	O	R	E
2	A	N	D	R	I	N	O	P	L	E
3	C	O		A	A		R	I		
4	R	U		I	S	O	G	A	M	E
5	O	R	E	S		C	O	C	O	N
6	C	E	C	I		A	N	E	T	H
7	O	S		E	D	M	E	E		C
8	S		A	N	E				S	I
9	M	A	I	N	F	O	R	T	E	
10	E	N	N	E	I	G	E	A	N	T